



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U14F/U15F

(Joueuses nées en 2008/2009)

### **Objectifs de l'opération :**

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

### **Convocation :**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

**Mercredi 21 septembre 2022  
à 15h45 (séance de 16h à 17h30)**

**au Stade municipal, Rue du stade 04200 Peipin**

Les joueuses doivent se munir de l'autorisation parentale jointe dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeuse.

### **Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – [sjoseph@alpes.fff.fr](mailto:sjoseph@alpes.fff.fr)

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

## Liste des joueuses convoquées :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club</i>
BLAKAMAN	Abimaelle	FC Sisteron
DALL'OSTO KARBOVIAC	Emma	Les Mées
BONDIL	Alicia	CAD
BOYER	Camille	CAD
CULTY	Lumina	CAD
GRIMAUD	Lou	CAD
TERUEL	Zoé	CAD
DECANIS	Marie	Laragne Sport
ERGIN	Irem	L'Argentière Sport
GIRAUD	Clara	St Crépin
REY	Candice	St Crépin
REY	Julia	St Crépin
FLAMBARD	Pauline	AFCV
BRUGIERE	Melya	ASVG
FOLLIN	Justine	ASVG
COULLET	Lisa	ASA
CEPNI	Selena	Gap Foot 05
GRAMA	Hadjar	Gap Foot 05
LAKHBA	Melina	Gap Foot 05
NEVES MAGALHAES	Semy	Gap Foot 05
BOURZEIX	Lana	VIVO
RAHEM	Chaima	EP Manosque
DUEZ	Camille	Gap Foot 05
ANTIQUI	Yassia	Gap Foot 05
SAADAoui	Aida	Gap Foot 05
THEVENET	Clara	CAD
LEMAIRE	Sarah	ASVG

**Toutes joueuses U14F ou U15F non notées sur cette liste mais étant dans ces années d'âge sont les bienvenues à cette journée de détection.**

**Encadrement : Yann Crouhy (membre commission technique) / Solène Bouvier (membre commission technique)**